

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet :** Tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2024-25

**Le Maire de La Commune de Saint-Witz,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°30/2020 en date du 26/05/2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 36/2020 en date du 04/06/20 par laquelle le conseil municipal a chargé, par délégation, le Maire de prendre les décisions prévues à l'art. L.2122-22 du CGCT,

Considérant qu'il convient d'étudier chaque année les tarifs de l'école de musique,

### Décide

**Article 1 :** Que les tarifs de l'école municipale de musique sont définis comme indiqués sur l'annexe 1 pour l'année scolaire 2024-2025 ;

**Article 2 :** La facturation sera annuelle, semestrielle ou trimestrielle, au choix des familles. Elle pourra être réglée par virement TIPI via le portail famille, CB, chèque, chèques ANCV ou espèces. Les familles de la CARPF pourront également régler une partie de cette dernière avec le bon PASS aggro culture.

**Article 3 :** Pour toute inscription en cours d'année, la cotisation sera proratisée, sachant que tout mois entamé sera dû.

**Article 4 :** Le remboursement de la cotisation, total ou partiel ne pourra s'effectuer que sur demande écrite, avec justificatif en cas de blessure ou de déménagement.

**Article 5 :** La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 6 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

**Article 7 :** Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Monsieur le receveur de la perception de Garges-lès-Gonesse.



Fait à Saint-Witz, le 21 juin 2024

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD

Décision 2024/26

Discipline	Tarif Résidents Saint-Witz en €	Tarifs Résidents Extérieurs en €
Eveil musical. Cours collectif de 45 mn	153	165
Instrument 30 mn + formation musicale	387	720
2 <sup>ème</sup> enfant	351	645
3 <sup>ème</sup> enfant et +	309	570
Instrument 45 mn + formation musicale	561	1 020
2 <sup>ème</sup> instrument	351	645
<b>Classe d'ensemble</b>		
Violon / Flûte /Guitare	Gratuit	Gratuit
Atelier Musiques Actuelles. Elèves EMM	Gratuit	Gratuit
<b>Chorale</b>		
Chœur wézien	70	70

Les élèves de la CARPF, inscrits, au plus tard, l'année scolaire 2018-2019, continuent de bénéficier du tarif « wézien »

Dans le cas où 2 adultes de la même famille, ne bénéficiant pas du tarif « Résidents Saint-Witz », une remise de 10% sera effectuée sur la seconde inscription.



Fait à Saint-Witz, le 21 juin 2024

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD